

La filière éolienne : propre et renouvelable mais non dénuée d'impacts sur l'environnement et les communautés

Présentement, le Québec aspire de plus en plus à développer la production d'énergie éolienne dans le contexte du réchauffement climatique et de l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Les environnementalistes approuvent globalement le recours à l'éolien dans la mesure où des efforts sont également consentis pour diminuer le gaspillage et l'apport d'autres sources plus polluantes. Il importe en effet d'encourager prioritairement une utilisation rationnelle et responsable de l'énergie plutôt que l'intensification des diverses filières de production.

En 2005, il devient pressant de définir collectivement une vision responsable et rationnelle en matière d'énergie. Pour agir dans une perspective de développement durable, nous devons d'abord gérer nos approvisionnements selon une vision de planification intégrée et durable des ressources. Et afin de guider nos choix d'avenir, il convient d'effectuer une caractérisation des différentes filières énergétiques,... dont l'éolien.

Cet exercice n'a pas été fait et nous devons composer actuellement avec un processus d'appel d'offre qui repose essentiellement sur des critères économiques et où il est difficile d'inclure des critères sociaux et environnementaux.

Une mauvaise intégration de la filière de production éolienne pourtant peut générer certains impacts environnementaux, sociaux et économiques significatifs si on n'y prend garde. Un cadre de développement éolien durable est nécessaire pour assurer une intégration harmonieuse de ces structures parfois nombreuses et imposantes que l'on prévoit implanter sur le territoire.

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL) est intervenu à plusieurs reprises dans le dossier auprès du public, des acteurs du milieu et des élus de sa région. Le printemps dernier, il a participé à des audiences publiques du BAPE¹ sur un projet de parc éolien dans la MRC de Matane. Il a ainsi pris connaissance que le gouvernement n'a pas donné suite à des avis et à des constats émis précédemment par un premier BAPE sur un projet d'aménagement éolien à Murdochville². En l'occurrence, la commission était d'avis, comme prémisse à un développement durable de la filière éolienne, que le gouvernement définisse un cadre d'évaluation des projets. Il proposait également que des consultations régionales en amont aient lieu en privilégiant une association étroite avec les organismes du milieu pour optimiser les retombées locales et régionales. Le BAPE ajoutait enfin qu'il convenait de réaliser les études nécessaires visant à connaître les corridors de migration des oiseaux avant d'accueillir des parcs d'éoliennes, les connaissances actuelles étant jugées insuffisantes pour évaluer adéquatement les impacts sur l'avifaune.

La portée environnementale des projets

La filière de production éolienne n'est donc pas dénuée de tout impact environnemental. Nous signalons entre autres les présences de corridors de migration d'oiseaux et de sites sensibles qui doivent être considérées et analysées avant de statuer sur la localisation des projets.

Différents experts et le personnel de la Société de la faune et des parcs du Québec et d'Environnement Canada ont exprimé à l'occasion des deux BAPE qu'ils sont très préoccupés par les conséquences négatives que pourraient engendrer les éoliennes sur la faune aviaire. Les principaux impacts appréhendés concernent le maintien d'habitats pour des espèces au statut précaire et les risques de collision avec les éoliennes implantées dans des corridors où des millions d'oiseaux peuvent circuler annuellement dans le ciel. Notons que l'axe du Saint-Laurent est connu pour être un corridor de migration

¹ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Mandat en cours. Projets de parcs éoliens à L'Anse-à-Valleau et à Baie-des-Sables. Enquête et d'audience publique, 16 mai au 16 septembre 2005.

² Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Rapport 190. Projets d'aménagement des parcs d'éoliennes des monts Copper et Miller à Murdochville. Rapport d'enquête et d'audience publique. Mars 2004

Environnement Québec & Régions (Article du CRE BSL)

d'oiseaux majeur dans l'est de l'Amérique du Nord dont certaines espèces sont en déclin, telles plusieurs populations d'oiseaux forestiers et de rapaces.

Les experts reconnaissent pourtant les lacunes actuelles dans la connaissance relative à l'avifaune et le gouvernement devrait s'engager à assurer des inventaires et des suivis systématiques de migration des oiseaux. De l'avis de la commission, la connaissance des corridors de migration est essentielle à une évaluation adéquate des impacts sur l'environnement des projets de parcs d'éoliennes. Elle avance que *« chaque emplacement d'éoliennes devrait être sélectionné avec minutie en tenant compte non seulement de la qualité des vents, mais aussi des corridors migratoires et des aires de reproduction ou de nidification potentiels »*. Or, ces études exigent du temps et elles ne sont toujours pas complétées à ce jour.

Au plan environnemental, les nouvelles installations pourront impliquer en outre la construction de lignes de transport. Les impacts appréhendés à cet égard vont de l'utilisation d'herbicides, la modification d'habitats à l'augmentation des champs électromagnétiques.

Des impacts socio-économiques à long terme

Les parcs éoliens peuvent également engendrer plusieurs impacts socio-économiques dans les communautés qui accueillent les projets. Ils occasionnent un impact visuel certain sur les paysages qui doit être soumis à une évaluation globale par tous les acteurs concernés. Les intervenants du tourisme, du loisir, de la culture et tout particulièrement les élus et les élus doivent prendre part aux discussions. Le paysage est un élément patrimonial qui fait partie intégrante du milieu de vie et qui devrait être reconnu et protégé à titre de ressource collective. Un pouvoir décisionnel ne peut être accordé en vertu d'un seul droit individuel de propriétaire car les impacts cumulatifs doivent être évalués à grande échelle sur le territoire. La transformation du cadre visuel peut affecter l'évaluation foncière, faire varier l'offre touristique et modifier le patrimoine environnemental et culturel de la région. De plus, les producteurs agricoles et forestiers de même que les municipalités locales devront composer avec les conséquences relatives à l'implantation de parcs éoliens à proximité. À titre d'exemple, citons le cas des périmètres de sécurité, obligatoires autours des structures, et qui peuvent varier entre 400 à 700 m de diamètre au minimum.

Cette situation nous amène à exprimer l'idée qu'une grande superficie du territoire ne pourra peut-être plus soutenir la croissance du développement des secteurs agricoles et forestiers. À tout le moins, elle pourrait constituer un impact certain au niveau de l'implantation de nouveaux bâtiments à vocation agricole et affecter l'expansion ou le développement de nouvelles activités agricoles. Ainsi, les municipalités et les propriétaires concernés par l'implantation d'éoliennes risquent fort d'hypothéquer le développement de leur territoire agricole et forestier. Ajoutons de plus quelques autres considérants qui peuvent toucher les producteurs agricoles et forestiers de même que les municipalités locales : l'entretien des routes et des équipements, la gestion des bris, les mesures de sécurité dont les incendies, le contrôle des accès illicites, l'occupation des terres, la prise en charge des équipements désuets, des résidus et des phases de démantèlement, etc.

La pertinence d'un cadre de développement durable

Si les termes "propre" et "renouvelable" collent à une certaine réalité, ils n'englobent pas à eux seuls tous les principes à respecter pour atteindre les objectifs du développement durable. À défaut de critères sociaux et environnementaux inclus dans le processus de sélection des projets de parcs éoliens pour l'achat d'électricité par Hydro-Québec et de critères bien définis pour leur intégration, il incombera à la société de composer avec les externalités de ces projets.

C'est pourquoi le CRE BSL a demandé la tenue d'un BAPE générique portant sur un cadre de développement éolien avant d'accueillir de nouveaux projets de parcs d'éoliennes sur le territoire québécois.

Environnement Québec & Régions (Article du CRE BSL)

Dans l'attente d'une action gouvernementale, ce sont les MRC et les municipalités qui seront les plus directement interpellées par les conséquences des aménagements de parcs éoliens. Nous incitons les instances municipales à prendre connaissance des divers impacts générés par les éoliennes et à poser un regard éclairé sur les enjeux, les retombées et les conséquences de l'implantation d'éoliennes sur leur territoire. Les conseils de l'environnement seront des collaborateurs privilégiés et disponibles pour contribuer à ce qu'elles se dotent d'une vision d'ensemble et d'un cadre de développement durable propre à leur région.³